

14 novembre 2016

Plan normand de relance de l'apprentissage 2016- 2021

Présenté par
M. Richard LECOEUR

Résultat du vote
102 pour
13 abstentions
18 contre

La Région Normandie a lancé début 2016 une concertation dans le but d'aboutir au Plan normand de relance de l'apprentissage (PNA) dont l'objectif principal est une augmentation de 50% du nombre d'apprentis d'ici à 2021.

Elle propose aujourd'hui d'adopter :

- le Plan normand de relance de l'apprentissage en 5 grands axes, déclinés en 23 actions,
- le nouveau règlement unique des aides aux employeurs d'apprentis qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 en se substituant aux anciens règlements régionaux.

Le CESER a souhaité prendre part aux réflexions engagées sur la refonte de la politique régionale en faveur de l'apprentissage en émettant une contribution en juin 2016 qui met en lumière les grands enjeux repérés et formule des propositions ou pistes de travail susceptibles de faire levier dans le développement de l'apprentissage, en lien avec les 10 chantiers de réflexion ouverts par la Région début 2016.

L'avis que le CESER rend aujourd'hui repose sur le rapprochement entre ses préconisations et les axes du PNA.

En préambule, le CESER rappelle qu'il partage la nécessité de maintenir la mobilisation en faveur de l'apprentissage dans le contexte de baisse des effectifs depuis plusieurs années. Il se félicite que la Région mette en avant l'apprentissage tout autant comme outil de qualification que comme un levier de la politique de l'emploi, soulignant ainsi l'importance à accorder au parcours des jeunes en formation.

Il note avec intérêt la volonté de stabilité introduite par ce plan sur une période de 5 ans tout en relevant que l'évaluation permanente est inscrite dans les objectifs. Il est en effet nécessaire de pouvoir réaliser régulièrement des évaluations et apporter les inflexions qui s'avèreraient nécessaires sur certaines actions à mi-parcours.

Concernant la méthode retenue, malgré une large concertation dans le cadre du Grenelle de l'apprentissage et les nombreuses contributions reçues, le CESER regrette que la consultation formelle du CREFOP¹ n'ait pas été organisée préalablement à la présentation du Plan qui a pourtant vocation à figurer dans le futur CPRDFOP² ; par ailleurs, dans la mesure où l'ensemble des CFA publics de l'Education Nationale sont concernés, un avis préalable des CAEN³ des deux académies aurait été opportun.

Enfin, à la lecture du rapport de présentation et de la conclusion du PNA, le CESER souhaite rappeler qu'il ne peut être assimilé à une « instance représentative régionale » au même titre que le CREFOP. Même s'il est constitué de personnalités représentatives de l'ensemble de la société civile, le CESER est la 2^{ème} assemblée régionale, à vocation consultative, qui constitue, avec l'assemblée des élus régionaux, la « Région ».

¹ CREFOP : comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

² CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

³ CAEN : conseil académique de l'éducation nationale

Sur les Axes 1 et 5 consacrés au pilotage de la politique régionale d'apprentissage et de la carte des formations (actions 1 à 3, 22, 23):

Le pilotage de l'évolution de la carte des formations est organisé avec les CFA et en lien avec les instances du CREFOP selon un protocole à détailler dans le futur CPRDFOP. Le CESER reconnaît la pertinence de ce pilotage tout en soulignant l'importance de garder un lien avec les branches professionnelles, les instances paritaires régionales et nationales.

La création d'une assemblée régionale des CFA normands doit permettre un dialogue régulier avec l'ensemble des CFA et faciliter la définition de la nouvelle convention d'objectifs quinquennale bilatérale Région/CFA, à bâtir en 2017. Le CESER retient qu'elle reposera sur des attendus qualitatifs couvrant l'ensemble des missions des CFA (champ pédagogique, financier, socio-éducatif) pour permettre une meilleure sécurisation des parcours des jeunes apprentis, priorités qu'il partage entièrement.

Le développement programmé d'études prospectives sur les besoins en compétences des secteurs professionnels renforcera sans nul doute la pertinence des décisions soumises à l'avis de cette instance. Le CESER rappelle néanmoins la nécessité de dépasser les besoins exclusifs des employeurs régionaux pour appréhender l'évolution de la carte sur les diplômés du supérieur.

En matière d'expérimentation des passerelles entre lycées et CFA, le CESER rappelle que certaines ont déjà eu lieu et qu'il préconisait de les évaluer avant d'envisager de généraliser ces pratiques. Il note avec satisfaction que la voie privilégiée ici est celle des « parcours mixtes », notamment menant à un bac professionnel avec succession de périodes sous statut scolaire et en apprentissage, qui ne présente pas les difficultés d'organisation d'un mixage de publics au sein d'une même classe, mais qui repose toutefois sur la capacité à mobiliser les équipes pédagogiques et les branches professionnelles sur cet objectif commun. La nouvelle expérimentation envisagée sur les métiers de l'industrie fait d'ailleurs l'objet d'un financement dans le cadre de la DM2 2016.

Enfin concernant l'évolution de la carte des formations du supérieur en apprentissage, le CESER appelle la Région à la vigilance lors des décisions d'ouvertures pour s'assurer que l'organisation pédagogique du cursus soit appropriée à cette forme de pédagogie en apprentissage et ne soit pas uniquement motivée par l'apport d'un financement alternatif au financement de formations universitaires, via les fonds de l'apprentissage.

Sur l'Axe 2 consacré à l'image de l'apprentissage et sa place dans le SPRO⁴ (actions 4 à 11):

Le CESER note tout particulièrement l'engagement de l'Education Nationale à davantage communiquer sur la voie de l'apprentissage dès le collège dans le cadre du renforcement des « parcours avenir » de découverte des métiers, condition qui lui était parue essentielle pour soutenir le développement de l'apprentissage et l'amélioration de son image auprès des jeunes et des familles. Il aurait souhaité des précisions sur les modalités de traduction concrètes de l'engagement de l'Etat dans le cadre de « parcours avenir » eu égard aux missions de conseil en orientation qui se développent au sein même des établissements scolaires.

⁴ SPRO : service public régional de l'orientation

Concernant toutefois la place de l'apprentissage dans le SPRO (action 10), il note qu'il sera mobilisé comme premier levier et souhaite néanmoins rappeler que l'objectif premier du SPRO est d'informer en 1^{er} accueil sur les parcours et les métiers en adaptant cette information aux personnes et à leurs projets, le développement de l'apprentissage ne pouvant en devenir la priorité.

Enfin le CESER prend acte des moyens mis en œuvre en interne à la Région pour promouvoir l'apprentissage grâce à la création de postes de développeurs régionaux de l'apprentissage (action 8), qui sont censés travailler en complémentarité avec les consulaires et les CFA. Il souhaite souligner la nécessité de dépasser la simple mission de coordination et de mise en réseau au profit d'un réel travail de terrain pour démarcher les entreprises. Il rappelle la capacité limitée aujourd'hui des chambres consulaires d'être pleinement partie prenante du réseau des développeurs de l'apprentissage après l'arrêt des financements dédiés de la DIRECCTE⁵ (cf. rôle développé dans l'action 18). Elles sont pourtant avantageusement placées pour participer à la relance souhaitée de par les liens directs et étroits avec les entreprises et les CFA, les autres relais se situant au niveau des OPCA⁶, des OCTA⁷ de branches professionnelles et des commissions paritaires régionales.

Sur les Axes 3 et 4 consacrés à l'accompagnement des apprentis et des entreprises (actions 12 à 21) :

Le CESER se réjouit du lancement d'une expérimentation d'une plate-forme en ligne de logements pour les alternants, la question de la mobilité récurrente contrainte des jeunes constituant à ses yeux un problème spécifique de l'alternance qu'une plateforme collaborative de logements temporaires pourrait contribuer à résoudre, notamment en y associant les collectivités dans le cadre des contrats de territoires.

4

Il relève toutefois que les montants annuels prévus sur la Carte Jeunes Apprentis pour participer au transport, à l'hébergement et à la restauration, bien que doublés par rapport aux anciens montants qui figuraient sur la cart@too bas-normande et uniformisés sur l'ensemble du territoire, restent symboliques.

Concernant le volet accompagnement des entreprises, le CESER estime que la stabilité pour 5 ans des dispositifs et du règlement des aides aux employeurs est une bonne chose.

Il note avec satisfaction la création d'une aide supplémentaire pour encourager l'élévation des qualifications pour les entreprises de moins de 250 salariés, avec toutefois comme critère l'âge de l'apprenti (+ de 18 ans) et non pas le niveau de diplôme préparé. Cette mesure présente l'avantage de lever un frein à l'embauche et ne défavorise aucun niveau. Pour mémoire, le CESER suggérait dans sa contribution de juin un « bonus à l'embauche » permettant notamment aux plus petites entreprises de recruter des apprentis du supérieur, sachant que la contrainte financière est alors renforcée et par le niveau de diplôme préparé, et par l'âge du jeune apprenti. En tout état de cause, il invite la Région à dresser un bilan de cette mesure au bout de 2 ans pour d'éventuels aménagements qui, s'ils sont partagés, ne remettent pas fondamentalement en cause le principe de stabilité sur 5 ans.

⁵ DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

⁶ OPCA : organisme paritaire collecteur agréé

⁷ OCTA : organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

Enfin il serait opportun de réfléchir aux modalités d'évaluation des résultats de la campagne de communication et notamment de l'axe destiné à inciter les entreprises à affecter la taxe d'apprentissage aux CFA normands (action 21), qui reste une des attentes fortes exprimées par le CESER.

Concernant le règlement des aides aux employeurs d'apprentis (annexe 2) :

Il vise à inciter l'embauche d'apprentis en garantissant une stabilité sur 5 ans ainsi qu'une mobilisation accrue des employeurs en réponse à l'accroissement de visibilité ainsi créé.

Le CESER s'est interrogé sur le cas des apprentis des CFA normands qui auraient un contrat de travail avec un employeur dont l'activité est située hors Normandie, sachant que la mobilité existe davantage sur les niveaux de formation supérieur.

Il a pris connaissance de l'annexe du règlement fixant la liste des pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande d'absence justifiée d'un apprenti, établissant de facto la liste des absences justifiées ; il s'est étonné de ne pas voir figurer des absences réglementairement prévues par le code du travail ou le code de la fonction publique (entre autres celle pour congé de formation économique, sociale et syndicale), auquel il serait plus simple de faire référence de façon globale, ou encore qu'une exclusion disciplinaire prononcée par le CFA maintienne le droit à rémunération, contrairement à ce qui se pratique pour un stagiaire de formation continue.

En conclusion et compte tenu de l'ensemble de ces observations, le CESER donne un avis favorable à l'approbation du Plan Normand de relance de l'Apprentissage et du nouveau règlement des aides aux employeurs d'apprentis.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Au titre de l'Union régionale CFDT de Normandie

Le plan de relance de l'apprentissage est un bon résumé de bonnes intentions. L'apprentissage permet aux jeunes de trouver un emploi plus facilement à la sortie de leur formation initiale. Mais, rappelons que le contrat d'apprentissage est tout d'abord un contrat de travail.

Que ce soit au sein des instances des partenaires sociaux, la CPRIA et le COPAREF, ou de l'instance de gouvernance régionale, le CREFOP, et au CESER, la CFDT a largement contribué avec différentes revendications.

La Région a entrepris de faire de ce mode de formation une priorité, la raison principale étant une baisse du nombre des apprentis.

Les règlements seraient à l'origine de cette baisse. C'était faire fi d'un facteur économique essentiel, la baisse d'activité notamment dans le BTP, secteur qui a traditionnellement un fort recours à l'apprentissage.

Sur la même période, on constate que le nombre d'apprentis dans le supérieur se développe. Il conviendrait donc que la voie de l'apprentissage soit systématiquement présentée comme un choix possible pour la poursuite d'études, notamment à l'issue du baccalauréat, par une réflexion avec les représentants de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Pour la CFDT, le niveau élevé du chômage des jeunes peu qualifiés en Normandie impose de réformer en profondeur les dispositifs de formation professionnelle. Dans ce cadre, l'apprentissage, qui a fait ses preuves, devrait être profondément revu pour le rendre plus attrayant à la fois pour les jeunes et pour les entreprises. L'insertion dans l'emploi, à court terme mais aussi tout au long de la vie, devrait être l'objectif principal sinon unique d'un dispositif de formation des jeunes peu ou pas qualifiés.

Il n'y a pas de manque de visibilité globale de l'apprentissage. C'est un préconçu qui n'est pas démontré par la Région.

Pour la CFDT, le développement de l'apprentissage dépend surtout des évolutions de l'emploi. La carte des formations en apprentissage, compétence de la Région auxquels les partenaires sociaux sont associés devrait être **un préalable** à la relance de l'apprentissage. L'élaboration du futur CPRDFOP et l'avis du CREFOP seront déterminants pour relancer cette forme de formation initiale.

Nous avons plusieurs sujets d'inquiétude :

- Dans un contexte de baisse démographique des jeunes normands scolarisés, les effets de ce plan de relance sur les formations professionnelles sous statut scolaire ne sont pas mesurés. C'est inquiétant.
- Les conséquences de ce plan de relance sur les CFA de l'Education Nationale ne sont pas étudiées.
- la mixité des parcours entre formation sous statut scolaire et apprentissage, développée à titre expérimental, n'a jamais fait l'objet d'une évaluation ! Comment peut-on envisager de la développer ?
- l'articulation entre CFA et SPRO. Si les CFA deviennent des acteurs du SPRO, ce sera une forme de dévoiement de ce premier accueil en matière d'orientation. Si des acteurs du SPRO investissent dans ce premier accueil, alors quelles sont les garanties que l'on

demandera aux CFA ? Il s'agira pour eux d'un véritable investissement en compétences pour une partie de leur personnel. Si la connaissance des offres de formation proposées par les CFA doit être améliorée en direction des acteurs de l'orientation et du SPRO, c'est que ces mêmes CFA n'ont pas eu une politique active en ce domaine ces dernières années !

- le projet présenté n'évoque pas la mesure d'un réel engagement des entreprises avec des indicateurs permettant d'atteindre l'objectif.

La CFDT réaffirme ses priorités :

1. Nécessité d'exprimer des choix et des priorités politiques sur le long terme car cette autre voie de formation doit être valorisée de façon récurrente,
2. Nécessité de concertation lors de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales,
3. Nécessité de flécher les financements au service de la politique régionale avec l'ensemble des acteurs dont les OCTA,
4. Le tout, avec un soutien aux CFA qui doit être appuyé pour réaliser leurs missions.

Nous relevons en outre qu'un sujet sensible abordé par les deux Ceser Haute et Basse Normandie n'est pas évoqué. Il s'agit du décrochage scolaire. Quelles modalités pérennes les CFA mettront en œuvre pour lutter contre ce décrochage au sein des CFA ? L'expérience de la « seconde structurante » est certes à accompagner mais elle se limite à un champ professionnel réduit, celui de l'industrie.

Ces inquiétudes étant exprimées dans l'avis du CESER, la CFDT votera en faveur de cet avis.

Déclaration de M. Jean DUFROY

Au titre de l'Union régionale CFE-CGC de Normandie

La CFE-CGC souhaite aborder la question de l'apprentissage dans son ensemble et ne pas se contenter d'une vision restrictive.

Il serait d'ailleurs paradoxal d'axer les discours et les mesures sur les plus bas niveaux de qualification alors que chacun partage l'ambition de revaloriser l'apprentissage et la formation en alternance en général.

La CFE-CGC souhaite des politiques volontaristes de développement de l'apprentissage dans le supérieur.

Concernant l'orientation

1. Faire évoluer les représentations, parfois négatives, qui subsistent sur l'apprentissage, notamment au sein de l'Education Nationale, en particulier en créant des modules « apprentissage » dans la formation (initiale et continue) des enseignants du secondaire.

2. D'une façon générale, c'est l'ensemble des acteurs des futurs Services Publics Régionaux de l'Orientation qui doivent être sensibilisés à la question de l'apprentissage.

3. Améliorer la lisibilité du service public d'orientation. La complexité de ce service public de l'orientation, faisant intervenir une pluralité d'acteurs et de structures, peut aussi expliquer les difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à une information adaptée et de qualité.

Pour la CFE-CGC, les CIO, (Centre d'Information et d'Orientation) qui allient expertise technique et connaissance fine de ce public particulier que sont les jeunes, doivent être les structures de référence des jeunes dans l'accompagnement à la construction de leur parcours scolaire et professionnel.

9

Concernant l'offre de formation

1. Proposer un parcours complet de formation en apprentissage, allant du CAP (niveau V) jusqu'aux plus hauts niveaux de qualification.

Pour cela, nous proposons notamment que soient instaurés des modules spécifiques pour les élèves préparant un bac professionnel et souhaitant poursuivre ensuite leurs études dans le supérieur.

2. Développer les passerelles entre les différentes filières en apprentissage (pour permettre les réorientations en cours de parcours).

Accompagner le développement des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur, en assurant un financement pérenne de ces filières.

Nous souhaitons le renforcement du dialogue et de la contractualisation avec la Région et les représentants des établissements d'enseignement supérieur.

3. Proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins de l'économie, et préparant aux filières d'avenir. Cela passera nécessairement par le renforcement du rôle des partenaires sociaux (représentants des employeurs, mais aussi des salariés) dans la définition des contenus de la formation, mais aussi sur les choix d'ouverture de filières.

4. Inscrire la voie de l'apprentissage dans une logique d'amélioration continue, en encourageant les recherches en sciences de l'éducation et sur la pédagogie de l'alternance, et en favorisant la diffusion des résultats de ces recherches dans le système éducatif.

La revalorisation de l'apprentissage et le soutien au développement des formations en alternance dans l'enseignement supérieur sont nécessaires à l'industrie et aux services dans notre région.

Il ne faut toutefois pas se voiler la face, notamment sur la nécessité d'une réponse au plan national du système éducatif secondaire dans son ensemble.

Nous devons aboutir à des mesures concrètes et ne pas se limiter à des déclarations d'intention ou des grandes orientations politiques.

Déclaration de M. Pierrick SALVI

Au titre de l'Union régionale Force Ouvrière de Normandie

Monsieur le Président, chers Collègues,

Depuis plusieurs années, l'apprentissage mais aussi l'enseignement professionnel sous statut scolaire marque le pas en région comme dans l'ensemble de la France.

Avant d'avoir comme objectif d'augmenter de 50% le nombre d'apprentis sur les 5 prochaines années, il faudrait appréhender les raisons de cette situation.

- Diminution des effectifs dans la tranche d'âge,
- Dégradation générale de l'emploi,
- Nombreux secteurs d'activités en mal de commande,
- Baisse du pouvoir d'achat,
- Sans relance de l'économie, pas de création d'emploi, pas de relance de la formation.

Pourtant ce serait le moment de former en prévision de jours meilleurs, mais les jeunes candidats ont parfois bien du mal à trouver une entreprise d'accueil.

L'alternance, au même titre que n'importe quelle formation ne crée pas d'emploi. Pourtant à métier égal, les jeunes issus de l'apprentissage sont souvent dans un premier temps moins au chômage.

L'alternance est une méthode de formation attractive, mais l'accès à l'apprentissage ne doit pas dépendre des demandes financières des entreprises. De même l'apprentissage n'est pas un enjeu politique mais pédagogique.

Pour Force Ouvrière, l'apprentissage ne doit pas :

- servir à l'Etat pour pratiquer des économies dans l'enseignement supérieur en reportant une partie des charges d'enseignement sur l'employeur.
- servir aux entreprises de période d'essais et de main d'œuvre bon marché.

Ce n'est pas spécifiquement des apprentis qui manquent aux entreprises mais des jeunes Hommes et Femmes bien formés, de tous niveaux particulièrement pour des secteurs repérés dit sous tension.

La relance est nécessaire. Il faut donc mettre tout en œuvre pour booster l'enseignement technique et professionnel sous statut scolaire, l'apprentissage et la formation continue.

Nous nous abstiendrons sur le projet d'avis.

Déclaration de Mme Christine MULLER

Au titre de la Fédération régionale des Jeunes chambres économiques de Normandie

La jeune chambre économique se félicite de ce rapport et de la politique volontariste du Conseil régional permettant de mettre en exergue l'apprentissage.

Mais comment valoriser l'image des métiers manuels qui sont parfois dénigrés par l'enseignement supérieur et rendre attrayant le monde de l'entreprise et de l'industrie qui – ne l'oublions pas – peine à recruter ?

Les passerelles avec des pays européens, avec le pass monde que vous avez mis en place, traduisent une volonté de mettre des relations avec les pays étrangers. Mais ne pourrions-nous pas mettre encore plus en valeur ce système-là ? Par exemple, l'Allemagne est obligée de recruter des gens de pays étrangers (et je pense que c'est vraiment nécessaire pour leur pays), mais peut-être qu'au lieu de recruter dans des pays étrangers, une vraie passerelle pourrait être mise en place avec l'Europe : c'est-à-dire une Université ou un centre d'apprentissage européen, un site internet comme celui du Pôle Emploi, on pourrait peut-être leur apprendre l'Allemand. Il faut vraiment faire quelque chose, parce que l'Allemagne a des postes.

Il n'y a pas que l'Allemagne, il y a d'autres pays européens. On voit bien que les Polonais par exemple sont mobiles à travers le monde. Mais le Français en général a quand même du mal à bouger à travers le monde, alors que c'est quand même l'avenir.

Comment demain mettre en valeur le monde de l'apprentissage ? C'est l'avenir, on voit bien que tout jeune qui a fait un contrat d'apprentissage en alternance trouve du travail. Pourquoi ne pas remettre sur la voie de l'apprentissage tous les gens sans emploi, des jeunes sans-emploi, (il y en a quand même un paquet qui sortent de l'Université).

Déclaration de M. Hubert BANNER

Au titre de l'Union régionale CFTC de Normandie

La CFTC émettra un avis favorable sur le plan normand de relance de l'apprentissage 2016-2021 avec les mesures d'accompagnement appropriées,

Former des apprentis contribue au développement des emplois et permettra à certains de nos jeunes de sortir de la précarité.

Pour assurer le suivi de ce plan, il convient que la Région Normandie associe pleinement les partenaires sociaux, le CREFOP, ... à ces mesures.

Déclaration de Mme Nicole ORANGE

Par accord entre les grands réseaux de recherche

Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

Je voulais préciser que la commission 7, la commission qui s'attache à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'attractivité, s'est concertée la semaine dernière par rapport aux différents éléments du plan de relance.

Je voulais aussi préciser – compte tenu de ce que j'ai pu entendre comme remarques – que dans l'enseignement supérieur, il y a une vraie prise de conscience de l'importance de l'apprentissage et un véritable développement afin d'améliorer l'employabilité des jeunes étudiants, soit au niveau des licences, soit au niveau des Masters et bien entendu au niveau des écoles d'ingénieurs internes aux universités et aux établissements.

Déclaration de M. Gilles RICCI

Au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président, Chers collègues,

La formation par l'apprentissage doit être conçue en complémentarité et non en concurrence à la voie scolaire, sans remettre en cause les lycées professionnels au profit des seuls CFA, publics ou privés.

La CGT reste très attachée à des formations de qualité, ouvertes à toutes et tous, sans discrimination, proposant un réel projet d'émancipation et n'étant plus synonyme d'exclusion sociale. Elle partage l'exigence contenue dans l'avis du CESER sur le Plan Normand de Relance de l'Apprentissage (PNA), rappelant que la Région doit s'inscrire pleinement dans les processus qui la lient à ses partenaires régionaux tels que le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) ou les Conseils Académiques de l'Éducation Nationale (CAEN).

Cependant, la CGT rappelle que le contrat d'apprentissage est avant tout un contrat de formation porté par un contrat de travail, et qu'il ne peut à lui seul résoudre le problème de l'emploi, surtout celui des jeunes. Les apprentis ne peuvent constituer une main d'œuvre à bon marché avec un salaire qui n'excédera pas 78% du SMIC, même si quelques branches, comme le bâtiment, ont fait le choix de dépasser ce taux. Nous considérons qu'il faudrait, pour rendre attractif l'apprentissage, augmenter ce minimum légal de rémunération, fixé il y a 50 ans, d'autant que le salaire d'apprentissage est entièrement exonéré de cotisations sociales.

De plus, les indemnités que perçoivent les apprentis ne sont pas à la hauteur des dépenses qu'ils doivent assumer tant au niveau de l'hébergement que de la restauration et de la mobilité. La CGT insiste sur la nécessité de proposer des hébergements de type internat, ou de développer les places dans les centres d'hébergements de jeunes travailleurs avec des participations financières en fonction du salaire.

La CGT s'oppose tant à la mixité des parcours qu'à la mixité des publics qui accentuent le désengagement de l'Etat pour mettre sous contrôle du patronat les diplômés et les formations.

Enfin, la CGT souhaite que les aides allouées aux employeurs, mentionnées dans l'annexe 2 du PNA, soient conditionnées, entre autres, à la formation et la valorisation des tuteurs qui encadrent les apprentis.

C'est toute la formation professionnelle initiale qui doit trouver sa place dans le système éducatif. Qu'elle soit sous statut scolaire ou sous statut d'apprentissage, elle doit se construire avec la recherche du meilleur outil pédagogique et de formation pour le jeune.

La CGT votera contre l'avis.

Déclaration de M. Michel PONS

Au titre du Comité de coordination des associations de personnes handicapées de Normandie

Une fois n'est pas coutume, la coordination handicap Normandie souhaite attirer l'attention de la Région sur l'accompagnement spécifique nécessaire aux jeunes apprentis en situation de handicap. Accompagnement spécifique en fonction de leurs besoins réels et non supposés par les professionnels chargés de leur évaluation.

En effet, des progrès en ce domaine sont possibles et nécessaires. N'oublions pas que les personnes handicapées ont un taux de chômage deux fois supérieur aux personnes dites valides et que – comme vous l'avez souligné Monsieur le Vice-Président – la formation permet l'insertion professionnelle.

J'aurais voulu également attirer votre attention sur le PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés) qu'il faudra peut-être mettre à jour.

Déclaration de M. Nicolas BENIES

Au titre de la Fédération syndicale unitaire de Normandie

La FSU émet un certain nombre de réserves importantes par rapport au plan d'apprentissage tel qu'il a été présenté.

La première idée est que le Grenelle de l'apprentissage tel qu'on nous le propose ne vise finalement qu'à inverser – comme on dit bizarrement en mathématiques – la courbe du chômage ; et il n'y a pas derrière de plan qui puisse déterminer quel type d'emploi pour la région est nécessaire pour demain et quel type de pilotage doit être mis en place. Augmenter l'apprentissage pour augmenter l'apprentissage pose un certain nombre de questions. La première question qui est posée par cet intermédiaire, c'est la mise en concurrence des différents types de formation. La mise en concurrence entre la formation par apprentissage et la formation sur le système scolaire. Il y a là une question qui n'est pour l'instant pas réglée.

Deuxième problème : est-ce que l'adéquationnisme (répondre aux vœux directs des entreprises) est un des moyens de développer l'emploi ? Nous ne le croyons pas. Dans l'état actuel des choses, il est vraisemblable que le type d'emploi de demain ne sera pas le type d'emploi d'aujourd'hui, même si les métiers ne vont pas fondamentalement changer.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur une prospective qui permette de pouvoir déterminer le type de formation qui sera nécessaire, non pas en fonction des demandes des entreprises d'aujourd'hui, mais de savoir quel type d'emploi sera nécessaire pour demain.

De ce point de vue, c'est vrai que la loi NOTRe a des aspects intéressants dont l'un d'eux est de dire que la Région doit être non seulement le pilote, mais doit aussi pouvoir planifier ce que seront les emplois et donc les activités, les industries de demain.

17

Il y a aujourd'hui une nécessité de s'interroger sur notre avenir et notre avenir en commun. De ce point de vue, nous partageons un certain nombre de choses qui ont été dites par nos collègues des autres organisations syndicales, c'est la raison pour laquelle nous n'insisterons pas énormément.

Mais nous sommes surpris par l'avis, car il fait un certain nombre de remarques que nous partageons et il conclut par l'adoption de ce plan proposé par la Région, sans mettre en évidence un certain nombre d'autres problèmes, mais qui sont des problèmes importants qui sont posés par ce développement de l'apprentissage, alors que nous avons déjà deux Régions précédentes qui étaient presque leaders sur le terrain de l'apprentissage.

Nous avons donc ici la nécessité de prendre en compte l'ensemble des éléments pour pouvoir déterminer les voies de formation nécessaires pour nos jeunes.